

Enjeux scolaires et ségrégation urbaine dans la métropole parisienne

Marco Oberti

► **To cite this version:**

Marco Oberti. Enjeux scolaires et ségrégation urbaine dans la métropole parisienne. Paris, les cahiers de la métropole, 2012, pp.13-16. hal-01024539

HAL Id: hal-01024539

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01024539>

Submitted on 29 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ENJEUX SCOLAIRES ET SÉGRÉGATION URBAINE DANS LA MÉTROPOLE PARISIENNE

Marco Oberti

Professeur de sociologie à Sciences Po Paris et Chercheur à l'Observatoire sociologique du changement

La sectorisation scolaire, couramment appelée la carte scolaire, définit les secteurs de recrutement des établissements scolaires publics. Ainsi, le lieu de résidence des parents détermine largement le lieu de scolarisation de l'enfant dans le secteur public. Cette logique territoriale de proximité se traduit par un lien étroit entre le profil social (et ethnique) des quartiers à proximité d'une école ou d'un collège et le profil des établissements concernés. Le côté paradoxal de ce dispositif est de revendiquer un objectif de mixité alors même que quatre facteurs principaux le fragilisent d'emblée :

- un état donné de la ségrégation urbaine qui conduit à une très forte homogénéité sociale, liée d'une part à la très forte sélectivité résidentielle et scolaire des espaces des classes supérieures, d'autre part à la relégation et à la stigmatisation d'un certain nombre de quartiers populaires à forte présence d'immigrés ;
- l'inégale distribution territoriale de l'offre scolaire, certaines communes et certains arrondissements concentrant les établissements publics et privés les mieux dotés et les plus attractifs ;
- la non-soumission à la sectorisation du secteur privé, qui constitue donc un moyen privilégié "d'éviter" le collège de secteur pour les parents qui le souhaitent ;
- enfin, la possibilité de demander une dérogation pour un autre collège public.

Les travaux menés sur la carte scolaire ont par ailleurs mis en évidence l'inégal impact de ce dispositif sur les différents groupes sociaux :

- la scolarisation hors-commune ne se réduit pas à la seule pratique des classes moyennes souhaitant éviter des collèges populaires ;
- selon les contextes, les classes supérieures résidant dans des communes favorisées sont aussi concernées. La mobilité apparaît comme une ressource fondamentale pour accéder aux établissements les plus recherchés ;
- seule une minorité de communes accueillant des établissements publics et privés prestigieux réussissent à capter la majorité des enfants des classes supérieures et moyennes y résidant ;

- la ségrégation scolaire n'est pas que le simple reflet de la ségrégation urbaine, elle est amplifiée par l'évitement scolaire et par la sélectivité résidentielle des classes moyennes et surtout supérieures. Les établissements scolaires situés dans les quartiers populaires sont plus ségrégués que les quartiers eux-mêmes.

Il en ressort donc un impact limité de la sectorisation scolaire à produire de la mixité. Elle renforce même l'assignation territoriale des classes populaires, en particulier de la frange la plus précaire, pour une large part issue de l'immigration. En ce sens, et malgré l'objectif affiché de mixité, la carte scolaire ne fait que valider scolairement les différenciations et les hiérarchies sociales inscrites dans l'espace urbain.

Elle renforce la protection des plus favorisés, fragilise les situations de mixité dans les collèges "ordinaires", et enfin accentue la relégation et la disqualification des plus défavorisés.

Cet argument a été largement mis en avant pour justifier en 2007 une réforme de la carte scolaire annoncée par Nicolas Sarkozy lors de la dernière campagne présidentielle. Cette réforme devait desserrer la contrainte territoriale, en particulier pour les enfants des classes populaires vivant dans les quartiers les plus défavorisés et les plus stigmatisés, et leur donner ainsi, au moins formellement, la possibilité de demander une dérogation sur critères sociaux.

Cette réforme comportait aussi un effet d'annonce particulièrement fort puisqu'il s'agissait de remettre au premier plan le "libre choix" de l'école quel que soit le milieu social et le lieu d'habitation.

La réforme a donc été annoncée tardivement en 2007, et c'est seulement à la rentrée suivante, en 2008, que l'on a pu mesurer les premiers effets de ce changement. Six critères prioritaires ont alors été fixés pour les demandes de dérogation à l'établissement de secteur : handicap, prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé, boursier sur critères sociaux, par-

cours scolaire particulier, regroupement de fratrie et proximité résidentielle.

C'est politiquement le troisième critère, celui reposant sur le milieu social, qui était censé être au cœur de cette réforme. Or, d'emblée, le fait de maintenir les secteurs et la priorité (l'obligation) d'inscription pour les élèves y résidant limitait considérablement le nombre de places disponibles pour ceux venant d'autres secteurs, surtout pour les établissements les plus attractifs qui étaient pourtant censés ouvrir leurs portes aux élèves issus des quartiers défavorisés. À ce titre, on peut parler de réforme inachevée. Celle-ci aurait pu être accompagnée pour les établissements les plus demandés d'un quota réservé aux élèves hors secteur.

L'analyse des tendances à l'œuvre depuis 2007 confirme la faible efficacité de ce pseudo-assouplissement de la carte scolaire à changer de façon significative le recrutement des établissements, en particulier ceux situés aux deux extrêmes du point de vue de leurs performances scolaires et de leur profil social.

L'analyse des données dans deux départements de la première couronne (Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis) montre que beaucoup d'établissements n'ont pas vu leur profil social changer, ou alors de manière très modérée.

On constate une concentration des demandes de départ et surtout d'arrivée, sur un nombre limité d'établissements, qui deviennent encore plus sélectifs, pour la raison indiquée précédemment du maintien d'obligation d'inscription des élèves du secteur parallèlement à une croissance des demandes.

Le nombre de demandes de dérogation continue d'augmenter dans les Hauts-de-Seine, alors qu'il baisse de façon significative à partir de 2009 en Seine-Saint-Denis. Cette tendance est aussi à relier à la baisse du taux d'acceptation, qui passe de 60 % en 2008 à 22 % en 2011 en Seine-Saint-Denis, et de 46 à 33 % dans les Hauts-de-Seine. Contrairement à l'annonce initiale qui était d'en faire progressivement un principe généralisé en faveur du "libre choix", la tendance est clairement au resserrement des conditions d'obtention des dérogations.

Pour tout un ensemble de collèges que l'on peut qualifier de moyens-supérieurs, souvent situés à proximité de quartiers ou de communes plus populaires (en particulier dans les Hauts-de-Seine),

les demandes ont connu une croissance qui a tiré vers le haut le profil social de collèges déjà caractérisés par une forte présence d'enfants de catégories supérieures (certains passent de 35-40 % d'enfants de classes très favorisées à 50-55 %, voire plus dans certains cas).

On note une croissance des demandes d'inscription dans le privé, un nombre important de parents engageant une double démarche de demande de dérogation pour le public et de préinscription dans le privé. On voit ainsi changer le profil social de quelques collèges privés qui avaient un recrutement moyen-populaire et dont la part d'enfants issus de catégories supérieures augmente.

Les dynamiques d'évolution sont différentes d'un département à l'autre, surtout s'agissant de deux départements aussi contrastés que les Hauts-de-Seine (globalement plus favorisés et proposant une offre scolaire publique plus diversifiée et sélective) et la Seine-Saint-Denis (plus défavorisée et avec un nombre plus important d'établissements en difficulté et très populaires). C'est principalement sur les motifs de demande de dérogation que les différences sont les plus marquées. Dans les Hauts-de-Seine, c'est clairement le motif "parcours scolaire particulier" permettant de justifier un choix hors secteur pour une langue rare, une option, ou un programme spécifique qui apparaît en premier (près de 30 % de l'ensemble des demandes de dérogation), loin devant tous les autres motifs.



Porte d'entrée d'un établissement scolaire francilien
© Alain Bachelier

Il est plus de deux fois supérieur à ce qu'il représente en Seine-Saint-Denis, où le critère de proximité est le motif principal de demande de dérogation. Cet exemple montre bien le rapport social différent en ce qui concerne l'assouplissement de la carte scolaire dans ces deux espaces urbains. La réforme a consolidé dans le premier cas le recours diffus des classes moyennes et supérieures à la dérogation pour une option ou un parcours spécifique pour accéder à un "meilleur" collège ; en Seine-Saint-Denis, les classes populaires plus nombreuses mettent en avant la proximité.

C'est aussi parce que le faible nombre de collèges publics "attractifs" conduit une partie des classes moyennes et supérieures à se tourner plutôt vers le privé.

Alors que dans les Hauts-de-Seine les collèges les plus demandés sont aussi les plus favorisés, cette demande concerne pour une large part des collèges beaucoup moins favorisés dans la Seine-Saint-Denis. Cela s'explique à la fois par la rareté des collèges de type supérieur dans ce département, mais aussi par la priorité donnée à la proximité parmi les critères.

Il faut surtout insister sur le poids résiduel des demandes de dérogation sur critères sociaux (boursiers sociaux) qui ne représentent qu'entre 3 et 5 % de l'ensemble des demandes de dérogation. Autrement dit, l'argument placé au centre de cette réforme, qui consistait à favoriser l'accès à d'autres collèges plus attractifs et plus favorisés pour les élèves des quartiers pauvres, apparaît bien marginal.



Le premier jour de la rentrée dans une école primaire
© Ville d'Arles

LA CARTE
SCOLAIRE
NE FAIT QUE
VALIDER
SCOLAIRE-
MENT LES
DIFFÉRENCIA-
TIONS
ET LES
HIÉRARCHIES
SOCIALES
INSCRITES
DANS
L'ESPACE
URBAIN

Un nombre très limité d'établissements qui étaient très stigmatisés et à très forte présence d'élèves défavorisés voient la part de ces élèves augmenter encore. Parallèlement à une baisse de leur effectif, leur niveau de ségrégation augmente.

Dans certains secteurs à proximité de collèges moins défavorisés, on assiste à une fragilisation d'un certain nombre d'établissements ordinaires, banals.

Tous ces éléments mettent en évidence les points faibles de cette réforme. D'abord, l'information auprès des catégories les plus précaires a été sous-estimée. Ensuite, cette réforme supposait que les classes populaires les plus précaires partageaient avec les classes moyennes et supérieures une connaissance du système scolaire et de ses rouages les plus subtils, ainsi qu'une vision "stratégique" des choix scolaires. Autre point faible, la proximité des établissements scolaires apparaît comme un facteur fondamental des choix scolaires des familles populaires. La mobilité a en effet un coût qui nécessite de prévoir des aides et des incitations fortes. Enfin, on peut craindre une ethnicisation et une stigmatisation renforcées de quelques établissements dont la forte réduction des effectifs pourrait justifier leur fermeture. Or leur présence dans les quartiers concernés est un élément fondamental de la régulation locale.

Au final, on mesure la difficulté à demander à l'école d'agir sur des dynamiques qui trouvent leur source ailleurs. L'injonction à garantir la mixité à l'école se heurte à la ségrégation urbaine qui différencie fortement les espaces urbains. L'assouplissement de la carte scolaire n'a pas fondamentalement remis en cause ce lien étroit entre le profil social et ethnique d'un espace urbain et celui de ses établissements scolaires publics. Cela milite pour une action en amont sur la ségrégation socio-résidentielle plutôt que de vouloir lutter en aval sur la ségrégation scolaire. C'est dans cette optique aussi qu'il faudrait redonner à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain toute sa place dans une politique de la ville soucieuse de favoriser l'égalité des chances à l'école.

La réforme annoncée de la sectorisation scolaire n'a pas eu les effets escomptés. La plupart des collèges n'ont pas vu leur profil social changer de façon significative. Le critère social parmi les demandes est marginal, et le taux de satisfaction ne cesse de se réduire. Les écarts territoriaux entre départements demeurent tant sur le plan du profil social et ethnique des collèges que sur celui des dynamiques de changement et des demandes de dérogation. Censée élargir les choix scolaires des élèves des quartiers les plus stigmatisés, cette réforme n'a modifié que très marginalement la logique d'ensemble de répartition des élèves dans la métropole.

BIBLIOGRAPHIE

Actes de la recherche en sciences sociales, « École ségrégative, école reproductive », n° 180, décembre 2009.

Ben Ayed C., *Carte scolaire et marché scolaire*, Éditions du temps, 2009.

Felouzis G., « La Ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue française de sociologie*, 44 (3), 2003, pp.413-447.

François J.C. et Poupeau F., « Les Déterminants socio-spatiaux du placement scolaire », *Revue Française de Sociologie*, 49 (1), 2008, pp. 93-126.

Oberti M., 2007, *L'École dans la ville. Ségrégation - mixité - carte scolaire*, Paris, Presses de Sciences Po, collection *Académique*, *Domaine Sociétés en mouvement*.

Oberti M., 2009, (Dossier réalisé par), « La Carte scolaire », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 956, janvier, La Documentation française.

Oberti M., Préteceille E. et Rivière C., *Les Effets de l'assouplissement de la carte scolaire*, Rapport HALDE-DEPP, avril 2012.

Van Zanten A., *L'École de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, PUF, 2001.

Van Zanten A., 2009, *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*, Paris, PUF, coll. *Le Lien social*.

Zoia G. et Visier L., *La Carte scolaire et le territoire urbain*, PUF, 2009.